

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 43 (2006)

**Heft:** 1705

**Artikel:** Politique de sécurité : un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009165>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un tiens vaut mieux que deux tu ne l'auras pas

**Les socialistes, épaulés par l'UDC, barrent la route à la réforme de l'armée alors qu'elle amorçait, malgré son insuffisance, la modernisation tant attendue. En revanche, le statu quo qui en découle et le cadre budgétaire déjà voté réjouissent la droite nationaliste.**

La gauche helvétique a décidé bien de la peine à exprimer une position cohérente et efficace en matière militaire. En 2003, le parti socialiste donnait un mot d'ordre d'abstention pour la votation référendaire sur le projet «Armée XXI»: la cure d'amaigrissement proposée n'était pas suffisamment sévère. Au risque de favoriser le camp des conservateurs, nostalgiques d'une défense tous azimuts du territoire, comme au bon temps de la guerre froide.

Et voilà que maintenant la gauche tombe à nouveau dans le panneau. Au Conseil national, conjuguant sa force à celle de l'UDC, elle a fait capoter la nouvelle étape de concrétisation d'«Armée XXI». Donc pas de réduction des troupes blindées et de l'artillerie chargées de la défense classique du territoire, au profit d'une infanterie plus mobile, en appui aux autorités, notamment pour la surveillance

des axes et des installations et l'intervention en cas de catastrophe. Pas non plus de doublement de l'effectif - 500 hommes - pour les missions de maintien de la paix à l'étranger.

## La bonne affaire de l'UDC

Certes cette nouvelle étape ne correspond pas encore à la vision socialiste de l'armée: effectifs et budget encore trop importants, missions de sécurité intérieure que la gauche aimerait voir confiées à la police. Mais néanmoins, la réorganisation proposée allait plus dans le sens de la modernisation préconisée par le PSS que le statu quo.

Dès lors c'est l'UDC et elle seule qui fait une bonne affaire. Car le camp bourgeois a accepté le cadre budgétaire pour la période 2009 à 2011. Des crédits qui serviront au maintien d'une armée peu adaptée aux menaces actuelles, mais qui

répondent aux fantasmes sécuritaires de la droite nationaliste et d'une poignée d'officiers généraux à la retraite. Bref, un magnifique autogoal.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la pertinence de faire adopter par le Parlement tous les détails de la mise en œuvre d'«Armée XXI». Choix de l'armement, structure de l'armée, effectifs des différentes unités donnent lieu à des décisions ponctuelles qui souvent perdent de vue les missions dévolues à l'armée. Au politique de définir au plus près ces missions et de libérer les moyens financiers nécessaires. Aux militaires d'organiser l'armée pour réaliser les buts fixés par le peuple et le Parlement. Le contrôle démocratique de la politique de sécurité n'en souffrirait pas, bien au contraire. Car les débats militaires sur les moyens contribuent plus souvent à la confusion qu'à la clarification de cette politique. *jd*

## Suite de la première page

# Marché de l'électricité

Pour désarmer l'hostilité des adversaires de 2002, le Conseil des Etats a fait encore deux concessions politiques d'importance. La libéralisation ne concernera dans un premier temps que les grandes entreprises. La seconde étape, l'ouverture aux PME et aux consommateurs pourra être bloquée par un référendum facultatif. Enfin, le subventionnement devrait accroître de 10% la part de l'énergie hydroélectrique. La gauche déplore que l'énergie solaire ait été

oubliée. Elle tentera un rattrapage devant le Conseil national.

## Armistice inévitable

Il y a quatre ans, la libéralisation de l'électricité prenait la dimension d'une guerre idéologique entre les défenseurs du service public et les partisans du marché libérateur. L'armistice d'aujourd'hui est dans l'intérêt de chacun. C'est évident pour les vainqueurs de 2002 qui ont obtenu, on l'a vu, de sérieuses garanties dans la nouvelle loi. Ils ont également pu constater que

le marché s'ouvrait de lui-même sans être encadré par une loi. La commission de la concurrence a imposé l'ouverture du réseau fribourgeois à un fournisseur d'électricité choisi par la Migros. La seule perspective de la concurrence a contraint certaines entreprises électriques romandes à baisser leurs tarifs pour les rapprocher de ceux, systématiquement plus avantageux, pratiqués en Suisse alémanique ou en Valais. Les aléas de la production d'énergie ne garantissent pas, et de loin, une

baisse des tarifs. Mais certains abus ont déjà disparu.

De leur côté, les grandes entreprises électriques suisses, au centre du réseau européen, ne pouvaient rester dans l'incertitude face au marché continental libéralisé. Pour permettre à la Suisse d'entamer la négociation demandée par Bruxelles, les électriciens acceptent une dose importante de réglementation tout en espérant garder, malgré les cautèles juridiques, une place centrale dans l'organisation du marché indigène. *at*